



2 février 2017
Journée mondiale des zones humides
« Des zones humides pour la prévention des catastrophes »

Exemples dans le Rhône et la Métropole de Lyon

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Chrystelle CATON, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
chrystelle.caton@espaces-naturels.fr – 04 72 31 84 50

Crues de la Saône, de l'Yzeron, du Gier, du Garon, du Rhône... Les alertes inondations font régulièrement la une. Les milieux humides, souvent mis à mal, participent à la prévention de ces risques naturels.

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. La thématique 2017 met l'accent sur le rôle « *des zones humides pour la prévention des catastrophes* » : l'occasion de rappeler leur importance pour la prévention des inondations, sécheresses... en un mot : pour conserver des territoires où il fait bon vivre !

Dans le Rhône et sur le territoire de la Métropole de Lyon, de nombreux acteurs de la préservation de l'environnement coopèrent, coordonnés par la FRAPNA, pour proposer au public des animations originales : expositions photos, dégustations, conférences, projections de films, sorties nature...

DEUX RDV INCONTOURNABLES

- **Jeudi 2 février de 19h30 à 21h** : Conférence "**Inventaires des zones humides de la Métropole et du département du Rhône**"
En présence de Bruno Charles, VP du Grand Lyon en charge du Développement durable - Biodiversité - Trame verte - Politique agricole, et d'autres élus locaux
Lieu : Institut des technologies de l'environnement - Amphithéâtre G 699
14, rue Gorge de loup 69009 LYON
- **Vendredi 3 février de 14h à 16h30** : Sortie terrain "**Restauration d'une zone humide à Chaponnay : coûts et bénéfices**".
En présence de M. Ballesio, maire de Saint-Symphorien-d'Ozon, et de M. Rivoire, adjoint au maire de Chaponnay
RDV Salle Vogelant à l'espace Jean Gabin - Rue du Stade 69970 CHAPONNAY

Retrouvez en ligne toutes les animations prévues dans le Rhône et la Métropole :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/partez-a-la-decouverte-des-zones-humides/espace-visiteurs>

Le saviez-vous ?

La convention RAMSAR est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est la signature de cette importante convention que célèbre chaque année la journée mondiale des zones humides.

SOMMAIRE

Les zones humides, c'est quoi ?	4
Les zones humides, à quoi ça sert ?	5
Les zones humides dans le Rhône et la Métropole de Lyon.....	6
Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares	7
Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?.....	8

Les zones humides, c'est quoi ?

Les zones humides, c'est quoi ?

Des milieux entre terre et eau, au sol inondé une bonne partie de l'année : mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau...



Il est temps d'agir !

70% des zones humides ont disparu en France depuis le début du XX^e siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990 : une situation essentiellement due aux activités humaines.

Ces milieux en péril doivent être préservés pour garantir notre avenir.

Les zones humides, à quoi ça sert ?

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires.

Régulation des excès du climat (sécheresses, inondations) :

telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche. Elles contribuent ainsi à réguler les crues et à soutenir les étiages.

Réservoir de biodiversité :

en France, 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent directement des zones humides.

Épuration de l'eau et approvisionnement des populations en eau potable :

les zones humides et leur végétation participent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur. Elles contribuent également à son infiltration et au rechargement des nappes phréatiques.

**Les zones
humides
nous rendent
de nombreux
services**

Auxiliaire d'une activité agricole adaptée :

fauchées ou pâturées, les zones humides offrent une ressource alimentaire intéressante pour les troupeaux, en particulier en période de sécheresse.

Support de nombreuses activités économiques et de loisirs :

les zones humides garantissent des paysages de qualité et des usages variés (pisciculture, pêche, chasse, promenade...).

Source d'inspiration pour les artistes :

avec leurs paysages et leurs lumières si particulières, les zones humides ont de tout temps inspiré poètes, peintres et autres artistes.

Le saviez-vous ?

A l'échelle nationale, les dégâts causés par les inondations s'élèvent en moyenne à 265 millions d'euros par an. (Sources : données du Ministère de l'Écologie et du Développement durable)

Les zones humides dans le Rhône et la Métropole de Lyon

Les inventaires des zones humides

Le Département du Rhône et la Métropole de Lyon ont souhaité apporter une information utile aux élus et acteurs locaux en élaborant chacun un inventaire des zones humides.

Achevés en 2016, ces travaux ont impliqué de nombreux partenaires, notamment les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne, la DDT, la DREAL, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, en charge de l'accompagnement technique du projet sur le département du Rhône, et la FRAPNA, en charge de l'accompagnement technique du projet sur la métropole de Lyon.

Nous savons désormais que les zones humides, c'est :

- **Dans le Rhône : 2259 sites, 5387 hectares, soit 1,98% du territoire.**
- **Sur la métropole de Lyon : 276 sites, environ 8,5 km² soit 1,6% de la superficie totale...**

... Autant de secteurs stratégiques à préserver pour notre avenir !

Les résultats détaillés des deux inventaires sont disponibles en ligne, sur le portail CARMEN : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map



Les prairies inondables du Val de Saône, un « barrage naturel » en amont de Lyon

Entre Mâcon et Villefranche-sur-Saône, le Val de Saône joue le rôle de zone d'expansion des crues de la Saône en amont de Lyon. Pour remplacer cette infrastructure naturelle par un barrage d'écrêtement des crues, il faudrait déboursier plusieurs centaines de millions d'euros (les barrages existants, établis pour la navigation, n'ayant pas de capacités d'écrêtement significatif).

Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares

Au cœur des territoires, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous pour une préservation des zones humides. Les possibilités d'actions sont variées: travaux pour restaurer le bon fonctionnement des milieux humides, définition d'un zonage protecteur dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière pour prévenir les risques de destruction, mise en place de mesures agri-environnementales, sensibilisation des habitants...

De nombreux projets ont ainsi vu le jour dans le département :



Dynamique collective pour préserver le marais de Boistray

Depuis plus de vingt ans, la commune de Saint-Georges-de-Reneins et le département du Rhône œuvrent pour préserver le plus vaste marais du Rhône. Suite à une politique d'acquisition Espace naturel sensible, la Commune et le Conservatoire d'espaces naturels ont signé un bail pour 43 ans. Un éleveur est aussi très impliqué, en faisant pâturer ses vaches limousines et en réalisant la fauche, dont une partie est valorisée localement en viticulture ou en maraîchage pour du paillage.



Préservation des zones de captage d'eau potable de la Métropole de Lyon

Depuis les années 90, le Conservatoire d'espaces naturels assure la gestion écologique des deux champs captants de la Métropole de Lyon, en adéquation avec la gestion pour l'eau potable par Eau du Grand Lyon. Il s'agit des champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne, deux espaces naturels remarquables, accueillant une biodiversité rare et protégée.



Projet de restauration de milieux humides à Saint-Symphorien d'Ozon

Depuis plusieurs années la commune de Saint Symphorien d'Ozon se trouve confrontée à des inondations. Afin de pallier à ces catastrophes naturelles que subissent les riverains, la commune souhaite restaurer son marais. En effet, ce dernier dysfonctionne du fait de différents impacts (remblais, endiguement des cours d'eau...). Afin de pouvoir rétablir la fonction « écreteur de crues » de la zone humide, une étude opérationnelle est en cours pour définir les travaux de restauration à engager.

Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?

Agir ensemble, c'est notre nature !

Membre d'un réseau national réunissant 29 Cen, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes œuvre depuis près de 30 ans pour la préservation de la biodiversité rhônalpine. Spécialiste de la gestion d'espaces naturels, il compose à chaque fois avec toutes les sensibilités du monde rural.

Grâce à son approche concertée et son ancrage territorial, il favorise l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte du patrimoine naturel et apporte un accompagnement technique aux collectivités, agriculteurs et autres acteurs locaux.

Tout au long de l'année, le Cen Rhône-Alpes s'implique pour la préservation des zones humides, notamment dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Chaque année, il participe à la Journée mondiale des zones humides, aux côtés d'autres partenaires locaux (Frapna, Ligue pour la protection des oiseaux, Arthropologia, Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre, Maison rhodanienne de l'environnement).

Les activités du Cen Rhône-Alpes dans le Rhône et la Métropole de Lyon sont soutenues par le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne, et l'Etat.



En savoir plus : www.cen-rhonealpes.fr

www.reseau-cen.org